

13829/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil visant à soutenir le renforcement des capacités des États pour améliorer la protection des civils et atténuer l'incidence des technologies d'armement conventionnelles et émergentes

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes